

**Madame Josiane GRIMAUD**

Présidente de la commission d'enquête publique  
révision PPRI val d'Authion et Loire saumuroise  
Mairie de Saumur  
Rue Molière – CS 54006  
49408 SAUMUR

Angers, le 5 novembre 2018

Objet : Déposition relative à l'enquête publique pour la révision PPRI Authion

Madame la Présidente,

Au nom de la Sauvegarde de l'Anjou, je vous prie de trouver, ci-dessous, l'avis de l'association concernant la révision du plan de prévention des risques d'inondation du **val d'Authion et de la Loire saumuroise**.

Je tiens à réitérer les termes du courrier, en date du 29 juin dernier, adressé dans le cadre de la consultation des personnes et organismes associés. Il est indispensable que les collectivités publiques définissent une stratégie et la mettent en œuvre afin de réduire les conséquences d'une survenue du risque.

La Sauvegarde de l'Anjou note avec satisfaction que ce plan de prévention est établi conformément aux nouvelles réglementations européennes et nationales et que ses dispositions sont en cohérence avec le plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) du Bassin Loire Bretagne, approuvé en décembre 2015.

La Sauvegarde de l'Anjou est en accord avec les objectifs fixés pour cette révision, et favorable, en particulier, avec celui relatif à **la préservation des zones inondables non urbanisées**.

La carte des enjeux, arrêtée par madame la Préfète, en décembre 2016, ne serait être remise en cause ; ce serait contraire aux principes du PGRI.

Cependant, il nous paraît nécessaire qu'après l'approbation de cette révision le Préfet de Maine-et-Loire décide **la mise en place d'un comité de suivi**, ayant pour objectifs d'établir annuellement un bilan de son application. Il s'agit d'avoir des indicateurs sur l'évolution de l'aménagement de ce territoire, comme le nombre de permis délivrés, et sur le respect des mesures rendues obligatoires par ce plan de prévention. En particulier, les installations classées pour la protection de

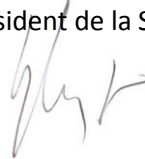
l'environnement et les exploitations agricoles doivent prendre des dispositions pour la fabrication et le stockage des produits polluants.

Il nous paraît aussi important d'être vigilant sur le respect des engagements et des obligations des collectivités locales pour la préparation à la gestion de crise et l'information préventive.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Yves LEPAGE

Président de la Sauvegarde de l'Anjou

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Lepage', is written over the typed name and title.

Pièce jointe : Courrier Sauvegarde de l'Anjou du 29 juin 2018